

Fiche 29

Action

3.3.4

Multiplier les rencontres entre les acteurs médicaux et sociaux

Axe 3 : Optimiser les conditions d'exercice des professionnels de santé
Objectif 3.3 : Favoriser la formation et la coordination des acteurs de santé

Diagnostic	<p>L'organisation des soins sur les territoires loir-et-chériens est prévue dans le programme territorial de santé émanant de l'ARS. Trois contrats locaux de santé ont été conclus sur les zones géographiques des structures initiatrices : la ville de Blois, la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestrais ainsi que le Pays Vendômois</p> <p>Ils représentent 118 communes sur les 291 que compte le Loir-et-Cher</p> <p>Par ailleurs, les MDCS prennent en charge les personnes les plus fragiles sur des territoires communs mais également sur des zones qui échappent à ces dispositifs. Les professionnels de santé sont parfois sollicités sur des questions sociales et il apparaît qu'ils rencontrent des difficultés à orienter leur patient vers les services sociaux adaptés</p>
Enjeux	<p>L'enjeu est de créer des passerelles entre les acteurs médicaux et sociaux afin d'offrir une prise en charge optimum des personnes fragilisées et rendre efficace l'action de chacun</p> <p>Détecter d'autres personnes en situation précaires jusqu'alors inconnues des services sociaux (personnes âgées isolées, mal logés, survenance d'une maladie chronique) dans l'idée de les maintenir à domicile dans des conditions satisfaisantes</p> <p>Faire reconnaître nos travailleurs sociaux comme interlocuteurs privilégiés et connaisseurs du terrain auprès des dispositifs de santé existants</p>
Actions	<p>Proposer des permanences des travailleurs sociaux dans les MSP</p> <p>Faire une communication sur les MDCS auprès des médecins pour leur faire connaître les acteurs sociaux sur leur territoire (assistants sociaux, sage-femme, psychologues, éducateurs, etc.)</p> <p>Se servir de cette complémentarité pour mener des actions de sensibilisation et de prévention</p>
Public(s) visé(s)	Professionnels de santé et travailleurs sociaux
Pilote(s)	DADOPS
Partenaires et ressources partenariales	<p>Partenaires : CLS, services sociaux du Conseil général, MAIA, Caisses d'Assurances Maladie</p> <p>Ressources partenariales :</p> <p><u>PTS</u> : objectif 1, actions 1.1 et 1.2, / Objectifs 2, actions 2.5 / Objectif 4, action 4.2, objectif 5 dans son ensemble, Objectif 9, actions 9.5</p> <p><u>PDI</u> : Action 4.1 : Accompagnement socioprofessionnel global en MDCS, CIAS, CCAS</p>
Leviers/freins	<p>Levier : communication auprès des cabinets des médecins via le site du Conseil général ou du portail santé</p> <p>Freins : il faut rendre plus lisible les différents dispositifs existants auprès des professionnels de santé mais également de la population</p>
Moyens mobilisés	<p>Communication à faire auprès des professionnels de santé via le site du Conseil général, ou d'une plaquette (à portée de mains) reprenant les noms et numéro de téléphone de travailleurs sociaux, heures de permanence, secteurs</p> <p>Rapprochement des collectivités signataires de CLS, des professionnels de santé et des MDCS pour identifier les passerelles pouvant satisfaire à une meilleure prise en charge des patients, et dégager la complémentarité des actions de chacun</p>
Échéancier	<p>Court terme pour la conception d'une plaquette d'information</p> <p>Long terme pour l'intégration des informations sur le portail santé à créer</p>
Indicateurs du suivi et évaluation proposés	Nombre de rencontres entre professionnels de santé et représentants sociaux,